

TotalEnergies Proxi Sud Ouest
Route de Salviac



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

1148/1575

46300 GOURDON
Tél. : 05.65.41.00.71
Fax :

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

FACTURE
FP06221845

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
324 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
Siège social : 898 Route de la Teinture
47200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr

EI BORIS PIERRE
867 ROUTE DE CARENNAC
LIEU DIT LE BATUT
46110 BETAILLE

SIREN : 381799600

ADRESSE DE LIVRAISON	EI BORIS PIERRE 867 ROUTE DE CARENNAC LIEU DIT LE BATUT 46110 BETAILLE	ADRESSE DE FACTURATION
N° CLIENT	DATE	
GOU/85706140	13/02/2026	

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. T.T.C.	P.U. H.T.		P.U. NET H.T.	MONTANT H.T.
Attestation pour fiscalité réduite valable jusqu'au 16/06/2027 P00972 Excellium Pro NR taux réduit Produit P00972 : EXCELLIUM PRO NON ROUTIER TAUX REDUIT est un GNR de qualité supérieure. Produit à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdit à tous autres usages non spécialement autorisés. Carburant taxé pour des usages agricoles et/ou forestiers.	3000,00 L				740,00 /1000L	2220,00

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
. CHEQUE 30j nets ÉCHÉANCE 13/03/2026	2 220,00	20	444,00	€ H.T.	2220,00 E
				€ T.V.A.	444,00 E
				NET A PAYER	2664,00 E



Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !

Fioul
Carburants-Lubrifiants
STATIONS ELAN-TotalEnergies CONTACT
CARTES de TotalEnergies
Gaz naturel-Electricité
AdBlue®-CLEARNOX
Pellets-Bûches
Photovoltaïque-CEE
Bornes Electriques

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
 - L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

TotalEnergies Proxi Sud Ouest
477 Boulevard Alfred Daney
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

▼ Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus

N° CLIENT	85706140	N°	FP06221845
DATE	13/02/2026	NET A PAYER	2 664,00
. CHEQUE			



TotalEnergies

